

DEC131945DR06

Décision donnant délégation de signature à Isabelle Kauffmann et Etienne Fleuret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle Kauffmann, délégation est donnée à **Etienne Fleuret**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable de pôle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1er octobre 2013

Le directeur d'unité

Raymond Bérard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012